

Projet de parc éolien d'Allenay et Friaucourt : ouverture de l'enquête publique

Le projet d'implantation de 4 éoliennes sur les communes d'Allenay et de Friaucourt, en extension du parc de Saint-Quentin-la-Motte fera l'objet d'une enquête publique du 19 février au 21 mars 2018. Tous les riverains sont invités à venir consigner sur un livret d'enquête leurs remarques sur le projet.

En juillet 2015, l'entreprise energieTEAM, acteur local dans l'éolien, présente au conseil municipal de Friaucourt un avant-projet de parc éolien. Une délibération favorable est adoptée. Puis ce sera au tour d'Allenay en septembre 2015 de délibérer pour le projet.

Projet qui consiste à implanter 4 éoliennes d'une hauteur en bout de pale de 136 mètres et d'une puissance de 2,35 MW par éolienne, soit une production annuelle estimée à 30 millions de kWh/an l'équivalent de la consommation en électricité de 9 500 habitants.

Le 25 janvier 2017, les habitants sont conviés à une permanence publique à l'invitation d'energieTEAM qui répond individuellement à leurs interrogations.

Une enquête publique pour recueillir les avis des riverains

Tout projet d'implantation d'éolienne doit faire l'objet d'une enquête publique. Cette enquête a pour objet d'assurer l'information de la population ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers, et de recueillir l'avis de tous sur ces opérations.

A partir du 19 février, les habitants peuvent rencontrer le commissaire-enquêteur désigné par le tribunal administratif et consigner sur le registre d'enquête toutes les remarques inhérentes au projet. Ce registre, accompagné d'une présentation du projet, seront à la disposition des habitants pendant un mois jusqu'au 21 mars 2018, dans les mairies de Friaucourt et d'Allenay.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des habitants en mairie d'Allenay les lundi 19 février de 9h à 12h, samedi 10 mars de 9h à 12h et mercredi 21 mars de 14h à 17h. Et il sera en mairie de Friaucourt vendredi 2 mars de 15h à 18h et mardi 13 mars de 9h à 12 heures.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le maire, puis transmis, dans les vingt-quatre heures, avec le dossier d'enquête, au commissaire-enquêteur qui rédigera ensuite, dans un délai d'un mois, des conclusions motivées ainsi qu'un avis, favorable ou non, sur le projet.

Quelques mois plus tard, le dossier passera en commission départementale des sites, et enfin le préfet fera connaître sa décision sur le projet.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public

à la mairie d'Allenay

- ✓ le lundi 19 février de 9h à 12h
- ✓ le samedi 10 mars de 9h à 12h
- ✓ le mercredi 21 mars de 14h à 17h

à la mairie de Friaucourt

- ✓ le vendredi 2 mars de 15h à 18h
- ✓ le mardi 13 mars de 9h à 12h

Les retombées économiques pour le territoire et les habitants

Voirie, génie civil, câblage électrique, création d'espaces verts, de chemins ou plantation d'arbres, mais aussi notaires, bureaux d'études... le parc a déjà bénéficié et bénéficiera, de l'expertise des entreprises locales pour achever sa réalisation. Il aura ainsi contribué à développer l'activité économique du territoire.

Enfin, dès que le parc sera en activité, les taxes reversées aux communes concernées (IFER, CFE et CVAE) permettront de financer les projets de développement des communes et ainsi en compléter leur attractivité.

Ce que dit la loi

Pour rappel, la loi dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement définit la méthode à adopter pour permettre à la France d'atteindre les objectifs fixés aux niveaux européen et mondial. Cette loi prévoit notamment la mise en place de schémas régionaux air climat énergie comprenant un schéma éolien fixant des objectifs de développement région par région. En 2012 les schémas régionaux éoliens de Picardie ont été signés par le préfet de chaque département. Les communes de Friaucourt et d'Allenay sont classées comme « favorables au développement de l'éolien ».

EnergieTEAM 3e exploitant éolien français

Implanté dans la Somme depuis 2002, energieTEAM développe, construit et exploite des parcs éoliens dans le nord, l'ouest et l'est de la France. Avec 64 parcs en France, 293 éoliennes, 644 MW de puissance installée, energieTEAM est classé 3e exploitant éolien français et compte aujourd'hui près de soixante-dix salariés.

L'enquête publique s'étend du 19 février au 21 mars 2018 inclus. Les observations du public peuvent également être transmises par courrier électronique à l'adresse suivante :

pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr

L'avis d'enquête publique et l'ensemble des documents sont consultables sur le site internet de la préfecture, à l'adresse suivante :

<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>

Histoire d'un projet

